

COMPTE-RENDU

Comité régional de consultation des enseignantes et enseignants

5 mars 2024, 13 h 30 à 16 h

Centre administratif, salle 1

1. Mot de bienvenue

2. Présences

CSSL

Caroline Provost, directrice du Service des ressources éducatives, et Stéphane Sénécal, directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire, présentent la consultation.

SEEL-CSQ

Mme Édith Campbell, enseignante à l'École L'Expédition

Mme Annie Domingue, présidente du Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides

Mme Amélie Ladouceur, enseignante à l'École Trois-Saisons

Mme Geneviève Mongrain, enseignante à l'École secondaire Augustin-Norbert-Morin

Mme Fannie Pepin, enseignante à l'École Fleur-des-Neiges

M. Sébastien Savre, enseignant à l'École hôtelière des Laurentides

M. Manuel Vézina, enseignant à l'École secondaire Curé-Mercure

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que modifié.

4. Plan d'évaluation des apprentissages 23-24 – enseignement secondaire – Consultation

Le comité n'ayant pas reçu les documents conformément à la clause 4-3.05 de l'entente locale, une autre rencontre du comité régional de consultation sera prévue afin de permettre des recommandations réfléchies et avisées.

5. Détermination et fixation du nombre de journées pédagogiques dont le contenu sera déterminé par les enseignantes et enseignants – Année scolaire 2024-2025

Considérant qu'un minimum de 20 % des journées pédagogiques dont le contenu sera déterminé par les enseignantes et enseignants sont identifiés par le centre de services dans le cadre de l'établissement du calendrier scolaire;

Considérant qu'à l'approche des bulletins, les enseignantes et enseignants ont besoin de leur journée pédagogique pour faire les suivis auprès des parents et terminer les bulletins;

Considérant que ces journées pédagogiques sont conventionnées;

Considérant que les journées offertes par le Service des ressources éducatives ne sont pas conventionnées;

Considérant que le centre de services doit consulter le comité régional de consultation lorsque le contenu des journées pédagogiques est offert par le centre de services scolaire;

Le comité recommande qu'au secteur des jeunes, les journées pédagogiques dont le contenu est déterminé par les enseignantes et enseignants soient les 11 octobre 2024, 6 décembre 2024, 31 mars 2025 et 16 mai 2025.

Le comité recommande qu'au secteur de la formation générale des adultes, les journées pédagogiques dont le contenu est déterminé par les enseignantes et enseignants soient les 22 novembre 2024 et 14 février 2025.

Le comité recommande qu'au secteur de la formation professionnelle, les journées pédagogiques dont le contenu est déterminé par les enseignantes et enseignants soient les 15 novembre 2024 et 3 février 2025.

Le comité recommande que les journées pédagogiques offertes par le Services des ressources éducatives soient déterminées après l'établissement du calendrier scolaire et la fixation des journées pédagogiques dont le contenu est déterminé par les enseignantes et enseignants.

Le comité recommande de modifier la légende du calendrier scolaire de la formation des jeunes en indiquant *Journées pédagogiques offertes par les ressources éducatives* plutôt que *Journées pédagogiques dédiées aux ressources éducatives*.

Le comité rappelle que le centre de services doit consulter le comité régional de consultation sur le contenu des journées pédagogiques offert par le Service des ressources éducatives.

6. Calendriers scolaires 2025-2026 - Consultation

6.1 Calendrier scolaire formation générale des jeunes – 2025-2026

Le comité recommande que la fixation des journées pédagogiques du secteur de la formation générale des jeunes soit adoptée tel que présentée.

6.2 Calendrier scolaire éducation des adultes – 2025-2026

Le comité recommande de corriger la coquille du titre du calendrier de la formation générale des adultes en indiquant que le début des classes est le 27 août 2025.

Considérant que les élèves de la formation générale des adultes sont souvent parents et, malheureusement, démunis. Lorsque le secteur jeune est en congé, ils doivent s'occuper de leurs enfants;

Considérant que pour ces raisons, entre autres, les taux d'absentéisme sont très élevés en formation générale des adultes lors des journées pédagogiques du secteur jeune. En formation générale des adultes, cela peut mettre les élèves à risque d'échouer puisque certaines compétences ne peuvent pas être reprises;

Considérant que les besoins en journées pédagogiques sont les mêmes qu'au secteur de la formation générale des jeunes;

Le comité recommande d'ajouter quatre journées pédagogiques aux dates suivantes : 10 octobre 2025, 5 décembre 2025, 24 avril 2026 et 15 mai 2026.

6.3 Calendrier scolaire formation professionnelle 1 – 2025-2026

Considérant que les enseignantes et enseignants en formation professionnelle ont besoin de temps pour planifier le début de leur année scolaire et la fin de leur année scolaire;

Considérant que les enseignantes et enseignants de l'École hôtelière des Laurentides ont besoin de journées pédagogiques avant le début des cours pour effectuer les commandes de nourritures, replacer les locaux, photocopier les documents, ranger les cuisines pour les rendre accessibles et propres pour les nouvelles cohortes, etc.

Considérant que les enseignantes et enseignants de l'École hôtelière des Laurentides ont besoin de journées pédagogiques à la fin des cours pour replacer leur cuisine, s'assurer du ménage complet des cuisines et des espaces de travail, coordonner l'aiguisage des couteaux, voir au suivi des réparations pour s'assurer de la santé et sécurité des élèves en tout temps, etc.;

Considérant que chacune des spécialités en formation professionnelle doit pouvoir accueillir les élèves en étant préparées et organisées;

Considérant qu'il est tout à fait possible d'avoir plus d'un calendrier en formation professionnelle;

Le comité recommande de déplacer les journées pédagogiques du 22 et 25 août 2025 au 4 et 5 août 2025.

Considérant que la convention locale prévoit un minimum de dix journées pédagogiques, il peut donc en avoir davantage;

Considérant que la convention locale permet de fixer des journées pédagogiques en journées;

Considérant que les tâches du personnel enseignant en formation professionnelle prévoient déjà des heures à placer en tâche complémentaire, ça ne coûte donc pas plus cher au Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) en termes d'enseignantes et d'enseignants de prévoir plus de journées pédagogiques;

Considérant que les journées pédagogiques permettent l'échange et la collaboration entre collègues. Actuellement, les enseignantes et enseignants ont déjà sept heures de tâche complémentaire à effectuer par semaine. Les journées pédagogiques permettent au personnel enseignant d'effectuer ce travail en même temps et de faciliter l'organisation de formations;

Considérant que le Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) prévoit deux objectifs concernant la formation professionnelle. Il est donc souhaitable que les enseignantes et enseignants bénéficient de temps en équipe pour travailler à l'atteinte de ces objectifs;

Considérant que les enseignantes et enseignants de la formation professionnelle demandent d'avoir accès à davantage de formations répondant à leurs besoins. Ils ont besoin de davantage de journées pédagogiques afin de permettre leur développement professionnel. Le Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaires des Laurentides (CSSL) prévoit d'ailleurs trois objectifs en ce sens.

Considérant que la tâche de ces enseignantes et enseignants a également considérablement augmenté depuis la pandémie;

Considérant que la nature des différents programmes en formation professionnelle amène différents besoins;

Considérant que l'École hôtelière des Laurentides dispense des cours de jour et de soir, les enseignantes et enseignants ne peuvent pas tous participer aux réunions et se retrouvent à

replacer les locaux, photocopier les documents, trouver les denrées nécessaires, ranger les cuisines pour les rendre accessibles et propres pour les nouvelles cohortes, à prendre des décisions rapidement par courriel par manque de temps de concertation, etc.;

Considérant que le milieu de l'alimentation et du tourisme est en constante évolution, il est primordial d'avoir du temps pour la recherche et le développement. Pour ce faire, le personnel enseignant doit suivre diverses formations afin de rester des experts de leur contenu. C'est ce qui permet de dispenser un enseignement de qualité et de partager, avec les élèves, le dynamisme propre au secteur touristique.

Le comité recommande d'ajouter quatre journées pédagogiques aux dates suivantes : 19 septembre 2025, 5 décembre 2025, 17 avril 2026 et 29 mai 2026.

6.4 Calendrier scolaire formation professionnelle 2 – 2025-2026

Le comité recommande de corriger la coquille en indiquant que le début des classes est le 22 août 2025.

Considérant que les enseignantes et enseignants en formation professionnelle ont besoin de temps pour planifier le début de leur année scolaire et la fin de leur année scolaire;

Considérant que les enseignantes et enseignants de l'École hôtelière des Laurentides ont besoin de journées pédagogiques avant le début des cours pour effectuer les commandes de nourritures, replacer les locaux, photocopier les documents, ranger les cuisines pour les rendre accessibles et propres pour les nouvelles cohortes, etc.

Considérant que les enseignantes et enseignants de l'École hôtelière des Laurentides ont besoin de journées pédagogiques à la fin des cours pour replacer leur cuisine, s'assurer du ménage complet des cuisines et des espaces de travail, coordonner l'aiguisage des couteaux, voir au suivi des réparations pour s'assurer de la santé et sécurité des élèves en tout temps, etc.;

Considérant que chacune des spécialités en formation professionnelle doit pouvoir accueillir les élèves en étant préparées et organisées;

Considérant qu'il est tout à fait possible d'avoir plus d'un calendrier en formation professionnelle;

Le comité recommande de déplacer les journées pédagogiques du 4 et 5 juin 2026 au 25 et 26 juin 2026.

Considérant que la convention locale prévoit un minimum de dix journées pédagogiques, il peut donc en avoir davantage;

Considérant que la convention locale permet de fixer des journées pédagogiques en journées;

Considérant que les tâches du personnel enseignant en formation professionnelle prévoient déjà des heures à placer en tâche complémentaire, ça ne coûte donc pas plus cher au Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) en termes d'enseignantes et d'enseignants de prévoir plus de journées pédagogiques;

Considérant que les journées pédagogiques permettent l'échange et la collaboration entre collègues. Actuellement, les enseignantes et enseignants ont déjà sept heures de tâche complémentaire à effectuer par semaine. Les journées pédagogiques permettent au personnel enseignant d'effectuer ce travail en même temps et de faciliter l'organisation de formations;

Considérant que le Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) prévoit deux objectifs concernant la formation professionnelle. Il est donc souhaitable que les enseignantes et enseignants bénéficient de temps en équipe pour travailler à l'atteinte de ces objectifs;

Considérant que les enseignantes et enseignants de la formation professionnelle demandent d'avoir accès à davantage de formations répondant à leurs besoins. Ils ont besoin de davantage de journées pédagogiques afin de permettre leur développement professionnel. Le Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaires des Laurentides (CSSL) prévoit d'ailleurs trois objectifs en ce sens.

Considérant que la tâche de ces enseignantes et enseignants a également considérablement augmenté depuis la pandémie;

Considérant que la nature des différents programmes en formation professionnelle amène différents besoins;

Considérant que l'École hôtelière des Laurentides dispense des cours de jour et de soir, les enseignantes et enseignants ne peuvent pas tous participer aux réunions et se retrouvent à replacer les locaux, photocopier les documents, trouver les denrées nécessaires, ranger les cuisines pour les rendre accessibles et propres pour les nouvelles cohortes, à prendre des décisions rapidement par courriel par manque de temps de concertation, etc.;

Considérant que le milieu de l'alimentation et du tourisme est en constante évolution, il est primordial d'avoir du temps pour la recherche et le développement. Pour ce faire, le personnel enseignant doit suivre diverses formations afin de rester des experts de leur contenu. C'est ce qui permet de dispenser un enseignement de qualité et de partager, avec les élèves, le dynamisme propre au secteur touristique.

Le comité recommande d'ajouter quatre journées pédagogiques aux dates suivantes : 19 septembre 2025, 5 décembre 2025, 17 avril 2026 et 29 mai 2026.

6.5 Détermination et fixation du nombre de journées pédagogiques dont le contenu sera déterminé par les enseignantes et enseignants – Année scolaire 2025-2026

Considérant qu'un minimum de 20 % des journées pédagogiques dont le contenu sera déterminé par les enseignantes et enseignants sont identifiés par le centre de services dans le cadre de l'établissement du calendrier scolaire;

Considérant qu'à l'approche des bulletins, les enseignantes et enseignants ont besoin de leur journée pédagogique pour faire les suivis auprès des parents et terminer les bulletins;

Considérant que ces journées pédagogiques sont conventionnées;

Considérant que les journées offertes par le Service des ressources éducatives ne sont pas conventionnées;

Considérant que le centre de services doit consulter le comité régional de consultation lorsque le contenu des journées pédagogiques est offert par le centre de services scolaire;

Le comité recommande qu'au secteur des jeunes, les journées pédagogiques dont le contenu est déterminé par les enseignantes et enseignants soient les 10 octobre 2025, 5 décembre 2025, 13 février 2026 et 15 mai 2026.

Le comité recommande qu'au secteur de la formation générale des adultes, les journées pédagogiques dont le contenu est déterminé par les enseignantes et enseignants soient les 21 novembre 2025, 13 février 2026 et 15 mai 2026.

Le comité recommande qu'au secteur de la formation professionnelle, les journées pédagogiques dont le contenu est déterminé par les enseignantes et enseignants soient les 14 novembre 2025, 9 février 2026 et 1^{er} mai 2026.

Le comité recommande que les journées pédagogiques offertes par le Services des ressources éducatives soient déterminées après l'établissement du calendrier

scolaire et la fixation des journées pédagogiques dont le contenu est déterminé par les enseignantes et enseignants.

Le comité recommande de modifier la légende du calendrier scolaire de la formation des jeunes en indiquant *Journées pédagogiques offertes par les ressources éducatives* plutôt que *Journées pédagogiques dédiées aux ressources éducatives*.

Le comité rappelle que le centre de services doit consulter le comité régional de consultation sur le contenu des journées pédagogiques offert par le Service des ressources éducatives.

7. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 28 mars 2024.

AD/mg

2024 03 13